

BVGer E-6549/2018 vom 29. November 2018

Bundesverwaltungsgericht, 2018-11-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-6549_2018

FR: TAF E-6549/2018 du 29 novembre 2018

IT: TAF E-6549/2018 del 29 novembre 2018

Regeste

Exécution du renvoi (délai de recours raccourci)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 750 francs, sont mis à la charge du recourant. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 3

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : Le greffier : Jean-Pierre Monnet Jean-Marie Staubli Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.